



LETTRE CIRCULAIRE

n° 2011-0000072

GRANDE DIFFUSION

Réf Classement 1.023.0

Montreuil, le 18/07/2011

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION DU
RECOUVREMENT ET
DU SERVICE**

**GESTION DES
COMPTES / GESTION
DES OUTILS ET BASES
DOCUMENTAIRES**

Affaire suivie par :
MR/PM

OBJET

Modification du champ d'application et du taux de versement transport (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales).

Texte à annoter : Lettre circulaire n° 2010-103 du 18/10/2010.

- ***Application à la commune des AVIRONS d'un taux de versement transport progressif sur cinq ans.***
- ***Création de l'identifiant n° 9309727.***

Par une délibération du 15 décembre 2010, le Conseil de communauté de la Communauté d'Agglomération des VILLES SOLIDAIRES (9309709) a décidé de lisser le taux de versement transport sur le territoire de la commune des AVIRONS, comprise dans son périmètre de transports urbains, selon les modalités suivantes : 0,36 % pour l'année 2010, 0,72 % pour l'année 2011, 1,08 % pour l'année 2012, 1,44 % pour l'année 2013 et 1,80 % pour l'année 2014.

Pour tenir compte de ces nouveaux taux de versement transport, il est créé un nouvel identifiant, n° 9309727, auquel sera rattaché la commune concernée par les taux suivants :

- 0,36 % du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
- 0,72 % du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
- 1,08 % du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
- 1,44 % du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
- 1,80 % du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

Le versement transport ayant été appelé au taux de 1,80 % depuis le 1^{er} janvier 2010, toute demande de remboursement doit être opérée auprès de la Communauté d'Agglomération des VILLES SOLIDAIRES.

Les informations relatives au champ d'application, aux taux, au recouvrement et au reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau, ci-joint.

PJ : 1

Le Directeur



Pierre RICORDEAU

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT
(art. L. 2333.64 et s. du code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'Agglomération des VILLES SOLIDAIRES

IDENTIFIANT N° 9309709

COMMUNES CONCERNEES	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- CILAOS (Insee 97424) - ETANG-SALE (L') (Insee 97404) - PETITE-ILE (Insee 97405) - SAINT-LOUIS (Insee 97414) - SAINT-PIERRE (Insee 97416)	97413 97427 97429 97421, 97450 97410, 97432	1,80 %	01/08/2005	CGSS DE LA REUNION

IDENTIFIANT N° 9309727

COMMUNES CONCERNEES	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- AVIRONS (Les) (Insee 97401)	97425	0,36 % (*)	01/01/2010	CGSS DE LA REUNION

(*) Le taux sera porté à :

- 0,72 % du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
- 1,08 % du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
- 1,44 % du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
- 1,80 % du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

Bénéficiaire du versement transport : Communauté d'Agglomération des VILLES SOLIDAIRES
17, rue François de Mahy
BP 370
97455 SAINT-PIERRE CEDEX

Comptable dont dépend le bénéficiaire : Trésorerie de SAINT-PIERRE
100, rue Victor le Vigoureux
97410 SAINT-PIERRE

IEDOM REUNION
45159 00006 7D530000000 13